

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2689

présenté par  
Mme Brocard

-----

**ARTICLE 5 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sujet de la fin de vie nécessite un large débat éthique et citoyen, il ne peut se résumer à une proposition de Loi traitée en quelques heures dans une niche parlementaire.

La Loi Claeys Leonetti de 2016 encadre déjà actuellement la sédation profonde pour permettre une fin de vie dans la dignité en interrompant les traitements de maintien en vie. Méconnue, elle répond pourtant déjà aux attentes de la plupart de nos concitoyens.